

## **Transport adapté Une meilleure accessibilité dans la région métropolitaine de Québec**

**Québec, le 30 septembre 2011** – La Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est heureuse d’annoncer le lancement d’un projet pilote visant à faciliter les déplacements des utilisateurs admis aux quatre services de transport adapté du territoire de la CMQ. Initié par la CMQ grâce à un partenariat avec les organismes de transport impliqués, ce projet pilote est soutenu financièrement par le ministère des Transports du Québec et la CMQ.

Quatre organismes offrent actuellement des services de transport adapté sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec : le Service de transport adapté de la Capitale (STAC), la Société de transport de Lévis (STL), PLUMobile (Côte-de-Beaupré et Île-d’Orléans) et la MRC de La Jacques-Cartier. La Société des traversiers du Québec (STQ) est également partenaire du projet pilote.

Jusqu’à récemment, les services offerts par ces organismes fonctionnaient de manière autonome, sans intégration. Ainsi, une personne admise au transport adapté de son lieu de résidence (ex. : Québec) et désirant se rendre en dehors de ce dernier (ex. : Lévis) ne pouvait, d’une part, toujours se rendre à l’extérieur de son territoire et, d’autre part, une fois rendu sur le territoire voisin, ne pouvait emprunter le service de ce territoire pour un déplacement local.

L’actuel projet pilote permettra désormais aux utilisateurs du transport adapté de :

- se rendre sur un territoire contigu (exemple : de Québec à Lévis), peu importe où ils habitent sur le territoire de la CMQ;
- se déplacer localement sur un réseau de transport adapté autre que celui où ils habitent, et ce à compter du 1<sup>er</sup> novembre. À titre d’exemple, un résident de Stoneham en visite à Québec pourra utiliser les services offerts sur le territoire de Québec par le STAC pour se déplacer entre deux points situés dans cette ville.

Ces services seront offerts conformément aux règles d’utilisation en vigueur dans chacun des organismes pourvoyeurs de service. Les utilisateurs potentiels du transport adapté sont invités à contacter leur société pour connaître les détails des services offerts.

Le ministère des Transports du Québec financera 87,5 % des dépenses encourues par les sociétés de transport adapté pour ce projet pilote, et ce jusqu'à concurrence de 350 000 \$ par année. Le résiduel (12,5 % ou 50 000 \$) sera financé par la Communauté métropolitaine de Québec. Le projet pilote se terminera le 31 décembre 2012.

- 30 -

## Annexe

# **Transport adapté Une meilleure accessibilité dans la région métropolitaine de Québec**

Initié par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) grâce à un partenariat avec les organismes de transport impliqués, ce projet pilote est soutenu financièrement par le ministère des Transports du Québec (MTQ) et la CMQ. Il vise à faciliter les déplacements des utilisateurs admis aux quatre services de transport adapté du territoire de CMQ.

## **La présentation du projet**

Le projet pilote vous permet, comme utilisateur du transport adapté, de :

1. Vous rendre sur un territoire contigu au vôtre, peu importe où vous habitez sur le territoire de la CMQ. À titre d'exemple, vous pourrez vous rendre de Québec à Lévis (voir section « Déplacements métropolitains » pour plus de détails).
2. Vous déplacer localement sur un réseau de transport adapté autre que celui où vous habitez. À titre d'exemple, si vous êtes un résidant de Stoneham en visite à Québec, vous pourrez utiliser les services offerts sur le territoire de Québec par le STAC pour vous déplacer entre deux points situés dans cette ville (voir section « Déplacements secondaires » pour plus de détails).

Pour pouvoir bénéficier de ce projet pilote, vous devez être un usager résidant du territoire de la CMQ et admis au transport adapté selon la politique en vigueur au MTQ.

Le projet pilote se terminera le 31 décembre 2012.

## **Les organismes de transport participant au projet pilote**

Le projet pilote est rendu possible grâce aux organismes de transport suivants : le Service de transport adapté de la Capitale (STAC), la Société de transport de Lévis, la MRC de La Jacques-Cartier, PLUMobile (MRC La Côte-de-Beaupré et L'Île-d'Orléans) et la Société des traversiers du Québec.

## **Déplacements métropolitains**

Il s'agit de déplacements effectués entre deux territoires contigus de transport adapté de la CMQ.

### **Comment réserver un déplacement métropolitain**

Contactez le service de transport adapté de votre lieu de résidence. Il s'occupera de l'organisation de votre déplacement à l'aller et au retour.

### **Tarifcation**

Vous devez payer le tarif requis pour chaque service utilisé.

### **Politique de service**

La politique de service de votre organisme de transport adapté est en vigueur.

### **Traversier**

Dans le cadre d'un déplacement planifié par votre service de transport adapté et utilisant le traversier, ce dernier est gratuit. Par contre, si vous vous rendez par vous-même au traversier, vous allez devoir payer votre passage.

## **Déplacements secondaires**

Déplacement effectué entre deux points situés sur un territoire autre que celui de votre résidence.

### **Comment réserver un déplacement secondaire**

Contactez le service de transport adapté qui s'occupe du territoire où vous allez faire le déplacement.

### **Tarifcation**

La tarification du service de transport adapté du territoire où vous allez faire votre déplacement est en vigueur.

### **Politique de service**

La politique de service de l'organisme de transport adapté du territoire où vous allez faire le déplacement est en vigueur.

## **Coordonnées des services de transport adapté**

Communiquez avec l'un ou l'autre des quatre services de transport adapté de la CMQ pour plus d'informations (horaires, admissibilité, réservations, accompagnement etc.).

### **Service de transport adapté de la Capitale (STAC)**

418 687-2641

[www.staquebec.ca](http://www.staquebec.ca)

[courriel@staquebec.ca](mailto:courriel@staquebec.ca)

### **Société de transport de Lévis**

418 837-9552 (secteur Est)

418 837-7273 (secteur Ouest)

[www.stlevis.ca](http://www.stlevis.ca)

[transport\\_adapte@stlevis.ca](mailto:transport_adapte@stlevis.ca)

### **PLUMobile (Côte-de-Beaupré et Île d'Orléans)**

418 827-8484, 1-866-824-1433

[www.plumobile.ca](http://www.plumobile.ca)

[info@plumobile.ca](mailto:info@plumobile.ca)

### **MRC La Jacques-Cartier**

1 877 224 6174

[www.tcjacquescartier.com](http://www.tcjacquescartier.com)

[tcjc@mrc.lajacquescartier.qc.ca](mailto:tcjc@mrc.lajacquescartier.qc.ca)

Sources : Benoît Massicotte  
Directeur des communications et des affaires corporatives  
Communauté métropolitaine de Québec  
Tél. : 418 641-6250, poste 1210

Informations : Diane Savard  
Conseillère en communication  
Service de transport adapté de la Capitale  
Tél. : 418 627-2351, poste 5129

Benoit Blais  
STLévis  
Tél. : 418-837-9844 poste 226

Marc-André Avoine  
PLUMobile (Côte-de-Beaupré et Île d'Orléans)  
Tél. : 418 827-8484, 1-866-824-1433

Agnès Verstraete  
MRC La Jacques-Cartier  
Tél. : 1 877 224 6174

Maryse Brodeur  
Directrice des communications et du marketing  
Société des traversiers du Québec  
Tél. : 418 646-0359 poste 302